

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

---

L'an deux mille dix-neuf, le vingt et un du mois de mai, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

---

**N°48**

Date de Publication
<b>24 MAI 2019</b>
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
<b>24 MAI 2019</b>
Date de la convocation
<b>14 mai 2019</b>

**Présents :**

Mmes BERTRAND, FAURE-BRAC, GOBET, HATEMIAN, LABI, MATEO, MAZEROLLE, SAINT CLAIR, SIMONIAN, SOULAYROL.

MM. CAUNAC, CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, GENEST, JULLIEN-FIORI, LIAUTAUD, MACHERAS DE MONTILLET, MALAKIAN, REYMOND, RIVIERE, SIEPEN.

**Pouvoirs :**

Mme BREZZO à M. SIEPPEN  
Mme DESBIEF à M. CHAIX  
Mme FOURETS à Mme MATEO  
Mme GAWLIK à M. CAUNAC  
M. LION à Mme SIMONIAN  
M. MORTELETTE à M. DENONFOUX

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

**Objet : Personnel communal. Mise à jour du tableau des effectifs.**

---

Madame le Maire expose à ses collègues que :  
Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 qui précise que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Dans le cadre de l'évolution de notre administration, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs comme suit :

<b>Création</b>	<b>Nombre de poste</b>
Attaché territorial	2
<b>Suppression</b>	<b>Nombre de poste</b>
Adjoint administratif territorial	5
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	1
Attaché principal	1
Directeur général adjoint des services	1
Adjoint technique territorial	6
Adjoint technique territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	2
Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	1
Adjoint animation territorial	1
Auxiliaire de puériculture principal 2 <sup>ème</sup> classe	2
ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1
ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1
Educateur de jeunes enfants	1
Gardien Brigadier	2

## Suppression

## Nombre de poste temps non complet

Adjoint administratif territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	1
Adjoint animation territorial	1

Il est précisé que les suppressions de poste ont reçu un avis favorable du comité technique dans sa séance du 29 avril 2019.

Le rapporteur propose au conseil municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs comme susmentionnée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 21 mai 2019.

Le Maire,  
Danielle MILON



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Danielle Milon', is written over the official seal. The signature is stylized and extends to the right of the seal.